

## FICHE DE POSTE A PROFIL

<b>IDENTIFICATION DU POSTE</b>	<b>REFERENCE</b>	<b>PAP ASH 2026-020-PEJS ELEMENTAIRE</b>
	<b>INTITULE DU POSTE</b>	<b>Enseignant élémentaire de classe bilingue langue des signes française (LSF) / français écrit - Pôle d'enseignement des jeunes sourds</b>
	<b>PLACE DU POSTE</b>	1 poste d'enseignant en classe bilingue (LFS-FE) élémentaire implanté à E.P.PU SAINT TRONC CASTEL ROC à MARSEILLE
<b>MISSIONS ET COMPETENCES</b>	<b>CADRE GENERAL</b>	<p><b>Référence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées ;</li> <li>- Décret n° 2006-509 du 3 mai 2006 relatif à l'éducation et au parcours scolaire des jeunes sourds ;</li> <li>- Arrêté du 1er juillet 2013 fixant un référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat ;</li> <li>- Arrêté du 11 juillet 2017 fixant les programmes d'enseignement de la LSF L1 à l'école primaire et au collège ;</li> <li>- Volume complémentaire du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (6 mars 2018).</li> <li>- Circulaire n° 2017-011 du 3 février 2017 relative à la mise en œuvre du parcours de formation du jeune sourd (BO n° 8 du 23/02/2017)</li> </ul> <p>Le pôle d'enseignement pour les jeunes sourds (PEJS) est un dispositif académique constitué d'un ensemble d'établissements des premiers et seconds degrés, implanté dans les Bouches-du-Rhône et doté de 3 postes d'enseignants spécialisés en école primaire. Le PEJS de l'académie d'Aix-Marseille assure la continuité du parcours scolaire des élèves pour lesquels les familles ont fait le choix d'un mode de communication en langue des signes française / français écrit (LSF-FE). Depuis la rentrée 2025, il se compose d'une classe de cycle 1, une classe de cycle 2 et une classe de cycle 3, dans le groupe scolaire Saint Tronc Castel Roc à Marseille, 13010. Chaque classe est accompagnée d'un AESH collectif.</p> <p><b>Principes majeurs du PEJS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre une scolarisation en classe ordinaire qui réponde aux besoins de chaque élève et au choix linguistique de chaque famille ;</li> <li>- Rendre effectif le libre choix de communication : communication bilingue (langue des signes et langue française écrite) ;</li> <li>- Permettre aux élèves ayant fait le choix d'une communication bilingue de maîtriser la LSF comme langue de communication ;</li> <li>- Organiser un parcours continu et cohérent de l'école maternelle au lycée.</li> </ul> <p><b>Objectifs pédagogiques prioritaires de l'enseignement dispensé en classe bilingue LSF-FE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux élèves de maîtriser la langue française écrite (objectif fondamental) ;</li> <li>- Travailler l'ensemble des compétences du socle commun de connaissance, de compétences et de culture tout en permettant de renforcer un apprentissage du français écrit, dans le cadre du parcours linguistique bilingue, en référence aux programmes ;</li> <li>- Assurer l'apprentissage de la lecture puis la maîtrise de la lecture et de l'écriture (sans méthode phonologique) ;</li> <li>- Permettre aux élèves signants d'avoir à la fin de la classe de CM2, un niveau de maîtrise suffisant de la langue des signes française et du français écrit afin de pouvoir poursuivre au mieux les apprentissages dans le cadre d'un parcours linguistique choisi au collège puis au lycée.</li> </ul> <p>Le fonctionnement des classes bilingues LSF-FE fait partie intégrante du projet d'école. Les enseignants sont placés sous l'autorité de l' IEN de la circonscription.</p>

	<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Posséder une bonne connaissance du système éducatif, du champ de l'ASH en particulier</li> <li>- Posséder des capacités d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, des compétences dans la médiation</li> <li>- Avoir de bonnes connaissances des besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de surdité</li> <li>- Avoir des compétences pédagogiques et didactiques sur les différentes modalités de communication alternative ou de soutien à la communication</li> <li>- Faire preuve de qualités relationnelles avérées et posséder de réelles capacités à travailler en équipe dans le cadre de l'école comme du PEJS et à coopérer avec les parents et les partenaires de l'école.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS (diplômes/ expérience)</b>	Le candidat doit être titulaire du certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement spécialisé (CAPPEI ou équivalent). Ils devront également être certifiés en LSF et attester d'un niveau de maîtrise B2 (et visant le niveau C1).
	<b>NOMINATION</b>	Poste à temps complet. Affectation à l'Année (AFA), affectation provisoire garantissant la conservation du poste d'origine au titre de l'année scolaire 2026-2027.
	<b>RÉGIME HORAIRE</b>	Les obligations réglementaires de service sont celles du corps d'origine. Pour le 1er degré : 24 heures hebdomadaires d'enseignement devant élèves et 108 heures annuelles (réunions et 18 heures de formation continue).
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	Les enseignants candidatent directement auprès du responsable identifié infra (CONTACT) en transmettant leur lettre de motivation, leur curriculum vitae, leur titre ou diplôme le cas échéant.  Les modalités sont explicitées sur la note de service publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches-du-Rhône.
	<b>CONTACT</b>	IEN Conseiller Technique ASH départemental : <a href="mailto:ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash13@ac-aix-marseille.fr</a> DAASEN en charge du dossier ASH départemental : <a href="mailto:ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr">ce.da-adjoints13@ac-aix-marseille.fr</a>